



Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-240500462-20220519-DELIB17DU190522-DE

République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de communes du Pays des Écrins

DELIBERATION N° 17

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

Objet : Tarifs de la Piscine Intercommunale du Pays des Écrins.

Secrétaire de séance : Carine QUILICI.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de voix

Présents : 17

Pour : 25

Absents :

Contre :

Pouvoir : 8

Abstention :

Excusés :

Nomenclature acte : 7-1

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24/05/2022

Publié ou notifié le : 24/05/2022

Étaient présents les Conseillers Communautaires suivants : Marie BAILLARD, Dominique BARNEOUD, Marie-Noëlle DISDIER, Carine QUILICI, Alice PRUD'HOMME, Andrée REYMOND, Sandrine REYMOND, Marie-José SALVODELLI, Florence TORRENT, Marcel CHAUD, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, Jacques PONS, Serge THIVOLLE.

Pouvoirs : Christian CANTON à Alice PRUD'HOMME.
Jean CONREAUX à Andrée REYMOND.
Camille FAURE à Gilles PIERRE.
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.
François ROTH à Sandrine REYMOND.
Alain SANCHEZ à Dominique BARNEOUD.
Laurent VERNET à Martin FAURE.

Excusés :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 h 30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 13 mai 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Gilles PIERRE.

- Vu la délibération la délibération n°1 du 28 juillet 2016 r Communauté de Commune du Pays des Écrins.
- Vu l'Arrêté Préfectoral n°05.2016.12.02.002 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.
- Vu l'article 6.2.4-a des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins intégrant la compétence « piscines publiques » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Président propose de mettre à jour les tarifs de la piscine de la manière suivante :

	Proposition tarifs
Entrée adulte	3, 00 €
Entrée enfant à partir de 5 ans à 16 ans	1,70 €
Entrée enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Entrée Séniors à partir de 70 ans	1, 70 €
Groupes adultes (à partir de 8 personnes) qui ont 16 ans révolus	2 ,80 €
Groupes enfants (à partir de 8 personnes) qui ont moins de 16 ans	1, 30 €
Adultes rééducation kiné sur présentation du formulaire	1, 70 €
Tarif Médical et Paramédical 1 heure	15, 00 €
Carte 10 entrées adultes	27, 00 €
Carte 10 entrées enfants	13, 00 €
Forfait famille	180, 00 €
Carte abonnement à l'année adulte	100, 00 €
Carte abonnement à l'année adulte (Comité d'entreprises ou adhérent au CNAS)	90, 00 €
Carte abonnement à l'année enfant	50, 00 €
Carte abonnement à l'année enfant (Comité d'entreprises ou adhérent au CNAS)	40, 00 €
Ligne d'eau à l'heure (clubs)	17, 00 €
Carte 10 entrées adultes (Comité d'entreprises) ou adhérent au CNAS	20, 00 €
Carte 10 entrées enfants (Comité d'entreprises) ou adhérent au CNAS	10, 00 €
Carte 10 séances maîtres - nageurs sauveteurs (Personnel Communauté de Communes du Pays des Ecrins)	30, 00 €
Carte annuelle (sans limite de séances) maîtres - nageurs sauveteurs (Personnel Communauté de Communes du Pays des Ecrins)	150, 00 €
Carte annuelle adulte pour les licenciés du club de natation (en dehors des heures d'entraînement)	50, 00 €
Carte annuelle enfant pour les licenciés du club de natation (en dehors des heures d'entraînement)	25, 00 €
Porteur de la carte Min'O pour l'achat d'une carte de 10 entrées	10, 00 €
Porteur de la carte Min'O pour l'achat d'un abonnement annuel enfant	40, 00 €
Accès par enfant des écoles primaires en dehors de la Communauté de Communes du Pays des Écrins et des collèges à compter de septembre 2022	1, 70

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve les tarifs proposés.
- Autorise le Président à appliquer ces tarifs à compter de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Page 2 sur 2

